

Règlement du camping "Villa Verde"

A lire attentivement avant d'envoyer votre réservation...Merci.

Vous allez séjourner dans un site privilégié en pleine nature et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Notre clientèle est uniquement composée de familles respectant la nature, le calme, soucieuse du bien être de chacun. Plus de bruit après 23 h dans le camping !!!

Notre camping n'accueille que des familles recherchant quelques animations, mais avant tout souhaitant se reposer dans une petite structure conviviale, sécurisante et très calme de 23h00 à 7h00 du matin.

- **Les véhicules de vos visiteurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur le site, ils doivent laisser leur voiture sur le parking à l'entrée (parking obligatoire).**
- **Ils doivent également impérativement quitter le camping avant 23 h. Merci de leur faire passer le message.**
 - ❖ **Les animaux :** Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Votre animal doit être tatoué ou pucé. Il ne doit pas séjourner sur les banquettes et sur les lits dans les locatifs. Il doit être tenu en laisse, ne doit jamais être laissé seul dans le locatif. Les propriétaires devront ramasser les salissures et excréments. Il est strictement interdit dans l'enceinte des piscines et les aires de jeux. 1 seul animal est accepté par locatif et emplacement. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits sur le camping.
 - ❖ **Les barbecues :** Tous les barbecues individuels sont interdits à l'exception des barbecues électriques individuels ou planchas électriques.
 - ❖ **Les aires de jeux :** Elles sont réservées aux enfants du camping sous la surveillance des parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (accès interdit après 23 h en haute saison).
- **Tente interdite à côté des locatifs**
- **Droit à l'image :** Pour les besoins de communication du Domaine Villa Verde (brochure et sites internet du camping), des reportages photos de ma famille et moi-même peuvent être réalisés au sein de notre établissement au cours de soirées, activités dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, une autorisation d'exploitation droit à l'image vous est envoyée avec la brochure et le contrat de location.

Nous apportons le plus grand soin aux installations, à la qualité de l'eau, à la propreté des plages et à votre sécurité.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien respecter le règlement intérieur et de le faire respecter à vos enfants.

Obligations : Slip de bain/boxer, bain de pieds, **douche obligatoire**

Interdictions : Pas de bermudas ni caleçons, burkini et monokini interdit !

Pas d'huile solaire (crème tolérée)

Pas de chaussures (les laisser à l'entrée)

Pas de parasols dans l'enceinte des piscines

Pas de jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc....

Il est interdit de manger, boire, fumer, cracher ou manger du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

S'agissant d'une piscine privée ouverte au public, l'ARS (ex DRASS) nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales

Les piscines sont ouvertes de 10 h à 19 h

Règlement du camping "Villa Verde"

A lire attentivement avant d'envoyer votre réservation...Merci.

Vous allez séjourner dans un site privilégié en pleine nature et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Notre clientèle est uniquement composée de familles respectant la nature, le calme, soucieuse du bien être de chacun. Plus de bruit après 23 h dans le camping !!!

Notre camping n'accueille que des familles recherchant quelques animations, mais avant tout souhaitant se reposer dans une petite structure conviviale, sécurisante et très calme de 23h00 à 7h00 du matin.

- **Les véhicules de vos visiteurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur le site, ils doivent laisser leur voiture sur le parking à l'entrée (parking obligatoire).**
- **Ils doivent également impérativement quitter le camping avant 23 h. Merci de leur faire passer le message.**
 - ❖ **Les animaux :** Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Votre animal doit être tatoué ou pucé. Il ne doit pas séjourner sur les banquettes et sur les lits dans les locatifs. Il doit être tenu en laisse, ne doit jamais être laissé seul dans le locatif. Les propriétaires devront ramasser les salissures et excréments. Il est strictement interdit dans l'enceinte des piscines et les aires de jeux. 1 seul animal est accepté par locatif et emplacement. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits sur le camping.
 - ❖ **Les barbecues :** Tous les barbecues individuels sont interdits à l'exception des barbecues électriques individuels ou planchas électriques.
 - ❖ **Les aires de jeux :** Elles sont réservées aux enfants du camping sous la surveillance des parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (accès interdit après 23 h en haute saison).
- **Tente interdite à côté des locatifs**
- **Droit à l'image :** Pour les besoins de communication du Domaine Villa Verde (brochure et sites internet du camping), des reportages photos de ma famille et moi-même peuvent être réalisés au sein de notre établissement au cours de soirées, activités dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, une autorisation d'exploitation droit à l'image vous est envoyée avec la brochure et le contrat de location.

Nous apportons le plus grand soin aux installations, à la qualité de l'eau, à la propreté des plages et à votre sécurité.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien respecter le règlement intérieur et de le faire respecter à vos enfants.

Obligations : Slip de bain/boxer, bain de pieds, **douche obligatoire**

Interdictions : Pas de bermudas ni caleçons, burkini et monokini interdit !

Pas d'huile solaire (crème tolérée)

Pas de chaussures (les laisser à l'entrée)

Pas de parasols dans l'enceinte des piscines

Pas de jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc....

Il est interdit de manger, boire, fumer, cracher ou manger du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

S'agissant d'une piscine privée ouverte au public, l'ARS (ex DRASS) nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales

Les piscines sont ouvertes de 10 h à 19 h

J'ai lu et j'accepte les termes de ce règlement

A :

Le :

Signature :

P
A
R
T
I
E
A
C
O
N
S
E
R
V
E
R

P
A
R
T
I
E
A
R
E
T
O
U
R
N
E
R